

PROJET DE CONVENTION DE COLLABORATEUR OCCASIONNEL, BENEVOLE

ENTRE LES SOUSSIGNEES,

Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire de DENAIN,
dûment habilité par délibération n° du
d'une part,

et **Madame/Monsieur (nom prénom)**
demeurant (adresse)
Ci-après désigné par le « collaborateur bénévole »
d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention fixe les conditions de présence de **Madame/Monsieur (nom prénom)**, collaborateur bénévole au sein des services de **la Ville de Denain**, conformément aux dispositions de l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : ACTIVITE

Le collaborateur est autorisé à effectuer les activités suivantes au sein des services de la collectivité :

-

ARTICLE 3 : REMUNERATION

Le collaborateur bénévole ne prétend à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit à ce titre.

ARTICLE 4 : REGLEMENTATION

Le collaborateur bénévole s'engage à respecter le règlement intérieur mis en place par la collectivité, ainsi que la réglementation du domaine dans lequel il intervient (niveau de qualification requis).

En cas de non-respect, l'autorité territoriale de la collectivité se réserve le droit de mettre fin à l'intervention du collaborateur bénévole, sans délai.

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Dans le cadre de son contrat d'assurance, La Ville de Denain garantit le collaborateur bénévole pour l'ensemble des garanties qui suivent pendant toute la durée de sa collaboration : responsabilité civile, défense - indemnisation de dommages corporels - assistance.

Le collaborateur bénévole justifiera quant à lui de la souscription d'une garantie responsabilité civile.

ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention prend effet à la date de sa signature et pour la durée précisée dans l'annexe jointe.

ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect d'une clause de la présente convention ou pour tout motif tiré de l'intérêt général, l'autorité territoriale se réserve le droit de mettre fin sans préavis et par lettre simple notifiée au collaborateur, à la présente convention.

Fait à Denain,
Le

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Le collaborateur bénévole
(nom prénom),

COLLABORATEUR OCCASIONNEL
Annexe à la convention d'accueil

ETAT CIVIL ET SITUATION PERSONNEL DU COLLABORATEUR BENEVOLE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Situation familiale :

Adresse personnelle :

ATTESTATION DE BENEVOLAT :

Je soussigné(e)
certifie sur l'honneur être accueilli au sein des services de la Ville de Denain dans le cadre d'une collaboration
bénévole, pour la période
du au

Certifie sur l'honneur :

- Disposer d'une couverture sociale et d'avoir transmis une copie de la carte vitale ou attestation à la collectivité,
- Disposer d'une garantie responsabilité civile et d'avoir transmis une copie de l'attestation à la collectivité,
- Avoir fait la demande du bulletin n°3 du casier judiciaire et d'en avoir transmis une copie à la collectivité,
- de disposer de la qualification requise (mentionner le nom du diplôme exigé, le cas échéant) et d'en avoir transmis une copie à la collectivité.

Fait à Denain,
Le

Le Maire,
Anne-Lise DUFOUR-TONINI

Le collaborateur bénévole
(nom prénom),